



## Déclaration de divulgation et Barème des taux et des frais de la Carte Mastercard<sup>MD</sup> Neo Financial

Canada (sauf Québec)

En vigueur le : 20 décembre 2023

La présente Déclaration de divulgation et Barème des taux et des frais de la Carte Mastercard Neo Financial (« **Barème des taux et des frais** ») est fournie par Neo Financial (« **Neo** », appelée aussi « **nous** », « **notre** » et « **nos** ») aux fins de la Carte Mastercard Neo Financial (la « **Carte** ») que nous émettons. Le présent Barème des taux et des frais définit les taux d'intérêt et frais annuels qui s'appliquent au Compte associé à la Carte, résume certaines dispositions de l'Accord du Titulaire de Carte Mastercard Neo Financial (l'« **Accord du Titulaire de Carte** ») et fait partie de l'Accord du Titulaire de Carte. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent Barème des taux et des frais ont la signification indiquée dans l'Accord du Titulaire de Carte. Le présent Barème des taux et des frais s'applique à tous les Comptes associés à la Carte Mastercard Neo Financial et aux Cartes elles-mêmes, y compris les Comptes et les Cartes associés à World Elite ou à des partenariats en comarquage. Nous pouvons modifier les renseignements ci-après conformément à l'Accord du Titulaire de Carte. Les renseignements énoncés dans les présentes sont à jour en date du 20 novembre 2023.

**Questions** : Si vous avez des questions au sujet de la Carte, veuillez envoyer un courriel à [soutien@neofinancial.com](mailto:soutien@neofinancial.com).

<b>Limite de crédit initiale</b>	Votre Limite de crédit initiale est attribuée à la fin de votre demande de Carte Mastercard Neo Financial et elle pourrait aller de <b>100 \$ à 30 000 \$</b> . Cette limite vous sera présentée avant l'acceptation de la Carte. Votre Limite de crédit actuelle sera indiquée sur chaque Relevé et peut être consultée dans l'appli et en ligne.
----------------------------------	--

<p><b>Taux d'intérêt annuels</b></p>	<p>Les taux d'intérêt annuels qui s'appliqueront à votre Carte sont indiqués dans le présent encadré informatif et décrits dans la section « <b>Taux d'intérêt annuels</b> » ci-après. Ces taux d'intérêt annuels sont en vigueur le jour de l'ouverture de la Carte.</p> <table border="1" data-bbox="516 443 1408 674"> <tr> <td data-bbox="516 443 980 674"> <p><b>Taux standard</b> sur les achats : <b>19,99 % à 29,99 %</b> Taux en cas de défaut : <b>29,99 %</b></p> </td> <td data-bbox="980 443 1408 674"> <p><b>Avances de fonds</b> Taux standard : <b>22,99 % à 31,99 %</b> Taux en cas de défaut : <b>31,99 %</b></p> </td> </tr> </table> <p>Vous perdrez le bénéfice des Taux standard qui s'appliquent à votre Carte si, pendant deux Périodes de facturation consécutives, vous ne vous acquittez pas au moins du Paiement minimum qui est indiqué sur chaque Relevé à l'échéance. Dans ce cas, vos taux d'intérêt annuels passeront aux Taux en cas de défaut qui s'appliquent à la Carte que vous recevez, à compter du premier jour de la Période de facturation suivant cette deuxième Période de facturation consécutive.</p> <p>Quand le Taux en cas de défaut s'applique, il continuera de s'appliquer jusqu'à ce que, pendant trois Périodes de facturation consécutives, vous vous acquittiez au moins du Paiement minimum qui est indiqué sur chaque Relevé en particulier au plus tard à la date d'échéance de paiement respective pour chaque Relevé. Dans ce cas, les taux d'intérêt annuels applicables seront réduits, à compter du premier jour de la Période de facturation suivante (et y compris cette date), au Taux standard.</p>	<p><b>Taux standard</b> sur les achats : <b>19,99 % à 29,99 %</b> Taux en cas de défaut : <b>29,99 %</b></p>	<p><b>Avances de fonds</b> Taux standard : <b>22,99 % à 31,99 %</b> Taux en cas de défaut : <b>31,99 %</b></p>
<p><b>Taux standard</b> sur les achats : <b>19,99 % à 29,99 %</b> Taux en cas de défaut : <b>29,99 %</b></p>	<p><b>Avances de fonds</b> Taux standard : <b>22,99 % à 31,99 %</b> Taux en cas de défaut : <b>31,99 %</b></p>		
<p><b>Délai de grâce dépourvu d'intérêts</b></p>	<p>Vous bénéficierez d'une période sans intérêt d'au moins 21 jours pour les nouveaux achats et frais si vous payez la Nouvelle somme due dans sa totalité à la date d'échéance indiquée sur votre Relevé.</p> <p>Si vous ne payez pas la Nouvelle somme due en totalité à la date d'échéance, vous devez alors payer des intérêts sur tous les achats et frais indiqués sur le Relevé de ce mois-là, à partir de la date d'affichage jusqu'à ce que nous recevions votre paiement pour la somme totale que vous devez.</p>		

	<p>Il n'y a pas de période sans intérêt pour les Avances de fonds. Les retraits d'espèces et les transactions en quasi-espèces telles que les transferts de solde, les mandats, les virements électroniques, les chèques de voyage, les virements de découvert et les transactions de jeu constituent tous des Avances de fonds. Des intérêts sont facturés à partir du jour où l'Avance de fonds est affichée jusqu'à ce que nous recevions votre paiement pour le montant de l'Avance de fonds que vous devez.</p>
<b>Détermination des intérêts</b>	<p>Si des intérêts sont facturés, ils sont calculés quotidiennement en multipliant le solde total quotidien portant intérêt pour chaque catégorie de frais par le taux d'intérêt annuel en vigueur pour cette catégorie et en divisant ce résultat par le nombre de jours dans l'année. Les frais d'intérêt pour chaque jour d'une Période de facturation sont ensuite additionnés et portés au débit de votre Compte associé à la Carte le dernier jour de chaque cycle de facturation. Les intérêts courent sur les achats, les frais et les autres débits, à partir de (et y compris) la date à laquelle la transaction est affichée au Compte associé à la Carte jusqu'à ce que nous recevions le paiement intégral du montant de la transaction. Toutefois, les intérêts sur les nouveaux achats et les frais seront supprimés lorsqu'ils sont soumis à un délai de grâce dépourvu d'intérêts comme il est indiqué ci-dessus. Les intérêts qui sont portés au Compte associé à la Carte seront composés mensuellement.</p>
<b>Paiement minimum</b>	<p>Le Paiement minimum pour chaque Relevé sera égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) <b>10,00 \$</b> ou <b>2,0 %</b> de la Nouvelle somme due, selon la somme la plus élevée; plus</li><li>(b) Tous les intérêts et frais impayés sur votre Carte; plus</li><li>(c) Toute somme qui dépasse la Limite de crédit; ou toute somme en souffrance, selon la plus élevée des deux.</li></ul> <p>Toutefois, si la Nouvelle somme due indiquée sur le Relevé est inférieure à <b>10,00 \$</b>, elle doit être payée intégralement à la date d'échéance indiquée sur ce Relevé.</p>

<p><b>Conversion de devises étrangères</b></p>	<p>Si vous utilisez votre Carte pour une transaction dans une devise autre que le dollar canadien, les devises étrangères seront converties en dollars canadiens avant d'être affichées à votre Compte associé à la Carte. Nous convertirons le montant de votre transaction en dollars canadiens au taux de conversion établi par Mastercard International Inc. (« <b>Mastercard</b> »).</p> <p>Pour les achats, les Avances de fonds et les crédits sur le Compte associé à la Carte, le taux est fixé au moment où la transaction ou le crédit est présenté pour paiement à Mastercard.</p> <p>Lorsque la transaction est affichée à votre Compte associé à la Carte, en plus du taux de conversion, vous devrez payer des frais de conversion de 2,5 % du montant de la transaction en devise étrangère après que la devise étrangère ait été convertie en dollars canadiens. Ces frais s'appliquent tant aux débits qu'aux crédits.</p>
<p><b>Frais annuels non remboursables</b></p>	<p>Carte Mastercard<sup>MD</sup> Cathay World Elite<sup>MD</sup> : frais annuels de <b>180 \$</b></p> <p>Carte Mastercard<sup>MD</sup> Neo : frais annuels de <b>0 \$</b></p> <p>Carte Mastercard<sup>MD</sup> La Baie d'Hudson : frais annuels de <b>0 \$</b></p>
<p><b>Autres Frais</b></p>	<p>La transaction ou l'événement vous sera facturé le jour où il se produit, sauf indication contraire ci-après :</p> <p><i>Avance de fonds au Canada</i> : <b>2,50 \$</b> pour chaque Avance de fonds physique.</p> <p><i>Avance de fonds en dehors du Canada</i> : <b>5,00 \$</b> pour chaque Avance de fonds physique.</p> <p><i>Frais de Relevé mensuel sur format papier facultatif</i> : <b>5,00 \$</b> par Relevé papier envoyé par la poste et facturés dans les 3 jours ouvrables à compter de la date de demande du Relevé.</p> <p><i>Transfert de solde</i> : Jusqu'à <b>2 %</b> du montant de chaque Transfert de solde. Ces frais vous seront facturés en même temps que le Transfert de solde sera affiché à votre Compte associé à la Carte.</p>

	<p><i>Frais de dépassement de limite</i> : <b>29,00 \$</b> facturés une fois par cycle de facturation si votre solde dépasse votre Limite de crédit à tout moment au cours du cycle de facturation, et facturés le jour où votre solde dépasse votre Limite de crédit et le premier jour de chaque période de relevé suivante si votre Compte associé à la Carte reste supérieur à la limite d'une période de relevé précédente.</p> <p><i>Utilisateur autorisé</i> : <b>10,00 \$</b> pour chaque utilisateur autorisé ajouté au Compte associé à la Carte.</p> <p><i>Frais de carte de remplacement physique</i> : <b>5,00 \$</b> pour toute demande de carte de remplacement physique relative au Compte associé à la Carte. Pour chaque année civile, votre première carte de remplacement est gratuite. Des délais de livraison standard s'appliquent.</p> <p><i>Carte de remplacement d'urgence</i> : <b>29,00 \$</b> pour toute demande de carte de remplacement d'urgence relative au Compte associé à la Carte.</p>
--	---

**Correspondance numérique :**

En demandant une Carte, vous consentez à recevoir des communications, des notifications et des messages électroniques de Neo et des fournisseurs de services travaillant en notre nom pour gérer votre Compte associé à la Carte en ce qui concerne l'utilisation de votre Carte, y compris les renseignements relatifs à l'enregistrement et aux transactions : i) par courriel, à l'adresse courriel que vous nous avez fournie en relation avec votre Carte; ii) par texto; iii) par le biais du portefeuille mobile et/ou du fournisseur du portefeuille mobile lui-même (si vous enregistrez votre Carte au portefeuille mobile); et iv) par notification dans l'appli. Vous consentez à la transmission électronique de tous les documents, qui prend effet immédiatement, y compris sans s'y limiter :

- (a) Le présent Barème des taux et des frais et l'Accord du Titulaire de Carte;
- (b) Les relevés de compte mensuels et les informations;
- (c) Les avis de modification des conditions de l'Accord du Titulaire de Carte, y compris les changements aux taux d'intérêt et aux autres taux et frais, les conditions d'exploitation de la Carte et toute condition susmentionnée dans le présent Barème des taux et des frais;

- (d) Les communications de Neo concernant les conditions applicables à la Carte, y compris les modifications et les confirmations; et
- (e) Toute autre confirmation ou information ou tout autre avis que Neo est tenu par la loi de vous fournir par écrit en rapport avec la Carte.

Vous acceptez de mettre à jour votre numéro de cellulaire et votre adresse courriel en cas de changement par le biais de la Plateforme Neo ou en contactant l'équipe de soutien par clavardage ou par téléphone au 1-855-564-1445.

### **Fréquence du Relevé :**

Neo émettra un Relevé pour la Carte une fois chaque mois, à une date qui dépend de votre cycle de facturation. Toutefois, nous ne fournirons peut-être pas de Relevé pour la Carte s'il n'y a pas eu d'activité lors du mois en question et : i) si rien n'est dû sur la Carte; ou ii) si vous avez été informé que votre Carte a été suspendue ou annulée et que nous avons demandé le paiement du solde restant, à moins que la loi n'en dispose autrement.

### **Taux d'intérêt annuels :**

Le taux d'intérêt annuel est basé sur l'historique des paiements en rapport avec la présente Carte et sera déterminé comme il est décrit ci-après :

- (a) Les Taux standard indiqués sur la première page du présent Barème des taux et des frais qui s'appliquent à votre Carte (le « **Taux standard** ») seront les taux d'intérêt annuels initiaux. Le Taux standard s'appliquera pendant toute la Période de facturation d'un Relevé si vous vous acquittez toujours au moins du Paiement minimum qui est indiqué sur chaque Relevé au plus tard à la date d'échéance du paiement de ce Relevé;
- (b) Quand le Taux standard s'applique, vous perdrez le bénéfice du Taux standard si, pendant deux Périodes de facturation consécutives, vous ne vous acquittez pas au moins du Paiement minimum qui est indiqué sur chaque Relevé au plus tard à la date d'échéance de paiement de chaque Relevé en particulier. Dans ce cas, les taux d'intérêt annuels applicables seront augmentés, à compter du premier jour de la Période de facturation suivant ces deux Périodes de facturation consécutives (et y compris cette date), jusqu'aux Taux en cas de défaut indiqués sur la première page du présent Barème des taux et des frais qui s'appliquent à votre Carte (le « **Taux en cas de défaut** »);
- (c) Quand le Taux en cas de défaut s'applique, il continuera de s'appliquer jusqu'à ce que, pendant trois Périodes de facturation consécutives, vous vous acquittiez au moins du Paiement minimum qui est indiqué sur chaque Relevé en particulier au

plus tard à la date d'échéance de paiement respective pour chaque Relevé. Dans ce cas, les taux d'intérêt annuels applicables seront réduits, à compter du premier jour de la Période de facturation suivante (et y compris cette date), au Taux standard.

## **Frais :**

Les frais annuels (le cas échéant) de votre Carte figureront et seront dus sur votre deuxième Relevé, que vous ayez ou non activé votre Carte, et figureront ensuite chaque année à la date anniversaire de votre Relevé. Les autres frais sont facturés à la date à laquelle la transaction ou l'événement a lieu (sauf indication contraire). Consultez l'encadré informatif ci-dessus pour obtenir les frais applicables à la Carte.

## **Paiement minimum :**

Vous serez tenu de verser le Paiement minimum à la date d'échéance indiquée sur chaque Relevé. Nous expliquons comment nous calculons le Paiement minimum dans le Barème des taux et des frais ci-dessus.

## **Frais en cas de défaut :**

Si vous ne respectez pas l'une de vos Obligations de paiement au titre de l'Accord du Titulaire de Carte, outre les intérêts facturés conformément audit Accord du Titulaire de Carte, vous serez tenu de nous payer, sur demande, le montant de toutes les dépenses, de tous les frais et de tous les débours juridiques (y compris les dépenses juridiques de nos conseillers juridiques internes et externes) que nous engageons pour recouvrer ou tenter de recouvrer tout paiement qui nous est dû et/ou pour faire valoir toute garantie que nous avons pu prendre pour garantir vos Obligations au titre du présent Accord du Titulaire de Carte.

## **Garantie pour vos Obligations :**

Au besoin, le fonds de sécurité que vous nous fournissez sera détenu comme sûreté pour le paiement de vos Obligations et il sera soumis à l'octroi de garantie et aux autres conditions énoncées dans l'Article 8 de l'Accord du Titulaire de Carte. Vous comprenez et acceptez ce qui suit :

- (a) **le fonds de sécurité ne constitue pas un dépôt** et n'est pas assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre organisme ou assureur gouvernemental de dépôts. Il sera détenu dans un compte auprès d'un établissement de dépôt de notre choix;

- (b) le fonds de sécurité **ne peut pas** être utilisé pour compenser les Obligations, ce qui signifie que vous ne pouvez pas utiliser le fonds de sécurité pour vous acquitter de votre paiement mensuel ou de toute autre somme due au titre de l'Accord du Titulaire de Carte;
- (c) vous n'avez pas le droit d'accéder au fonds de sécurité ou de le retirer, sauf dans les cas mentionnés ci-après; et
- (d) tous les intérêts accumulés sur le fonds de sécurité deviennent notre propriété exclusive.

## **Cartes perdues ou volées et responsabilité maximale en cas d'utilisation non autorisée :**

En cas de perte ou de vol de la Carte, des renseignements relatifs à la Carte, du NIP, du Mot de passe ou de tout autre Identifiant, ou en cas de perte ou de vol présumés, vous devez immédiatement en informer Neo Financial en utilisant la fonctionnalité intégrée à l'Appli Neo, en clavardant avec l'équipe de soutien ou en composant le 1-855-564-1445. Vous ne serez pas tenu responsable de l'utilisation non autorisée de la Carte qui se produit après que vous nous avez informés de la perte ou du vol de votre Carte, des renseignements relatifs à votre Carte, de votre NIP, de votre Mot de passe ou de vos Identifiants. Sauf si vous avez rempli les Conditions de Responsabilité zéro tel qu'il est décrit dans l'Accord du Titulaire de la Carte, ou sauf interdiction légale contraire, vous serez responsable des frais non autorisés sur la Carte comme suit :

- (a) si des Achats ou des Avances de fonds, autres que ceux tirés au moyen de votre NIP ou d'un autre Identifiant à un GAB, sont portés au débit de votre Compte associé à la Carte à la suite de l'utilisation non autorisée d'une Carte perdue ou volée, chaque Titulaire principal de la Carte sera solidairement responsable avec les autres Titulaires principaux de la Carte envers Neo de toute Dette sur le Compte associé à la Carte résultant de cette utilisation non autorisée, jusqu'à un maximum de 50,00 \$; et
- (b) le Titulaire principal de la Carte sera responsable envers Neo du montant de toute Avance de fonds non autorisée tirée en utilisant votre le NIP ou autre Identifiant à un GAB.

Une transaction ne sera considérée comme « non autorisée » que si, après enquête, nous déterminons que :

- (a) la Carte, les renseignements relatifs au Compte associé à la Carte, le NIP, le Mot de passe ou tout autre Identifiant ont été utilisés par une personne autre que le Titulaire de la Carte et sans son consentement réel ou implicite, et que le Titulaire

de la Carte n'a pas contribué à l'utilisation non autorisée de quelque manière que ce soit;

(b) aucun Titulaire de la Carte ne tire un quelconque avantage de la transaction;

(c) le Titulaire de la Carte a rempli ses Obligations en vertu de l'Accord du Titulaire de Carte; et

(d) vous avez pleinement coopéré à notre enquête.

Vous ne serez pas responsable des Frais portés au Compte associé à la Carte à la suite d'une utilisation non autorisée de votre Carte ou de votre Compte associé à la Carte, pourvu que les Conditions de Responsabilité zéro énoncées dans l'Accord du Titulaire de Carte soient respectées.

## Language

This Rate and Fee Schedule is available in French and the French version can be accessed by clicking on this [link](#).

Le présent Barème des taux et des frais est disponible en français et la version française est accessible en cliquant sur ce [lien](#).

## BARÈME A

Tableau de calcul du coût d'emprunt

Solde restant à payer	Coût de l'emprunt à payer pour 1 an (selon une année de 365 jours)					
	à un taux d'intérêt annuel de 19,99 %	à un taux d'intérêt annuel de 22,99 %	à un taux d'intérêt annuel de 24,99 %	à un taux d'intérêt annuel de 26,99 %	à un taux d'intérêt annuel de 29,99 %	à un taux d'intérêt annuel de 31,99 %
500,00 \$	99,95 \$	114,95 \$	124,95 \$	134,95 \$	149,95 \$	159,95 \$
1 000,00 \$	199,90 \$	229,90 \$	249,90 \$	269,90 \$	299,90 \$	319,90 \$
2 000,00 \$	399,80 \$	459,80 \$	499,80 \$	539,80 \$	599,80 \$	639,80 \$
5 000,00 \$	999,50 \$	1 149,50 \$	1 249,50 \$	1 349,50 \$	1 449,50 \$	1 599,50 \$

10 000,00 \$	1 999,00 \$	2 299,00 \$	2 499,00 \$	2 699,00 \$	2 999,00 \$	3 199,00 \$
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

*Remarque : Le coût d'emprunt est calculé en fonction du solde initial impayé et ne tient pas compte de la capitalisation. Les frais d'intérêts réels qui sont portés à votre Carte sont composés mensuellement.*